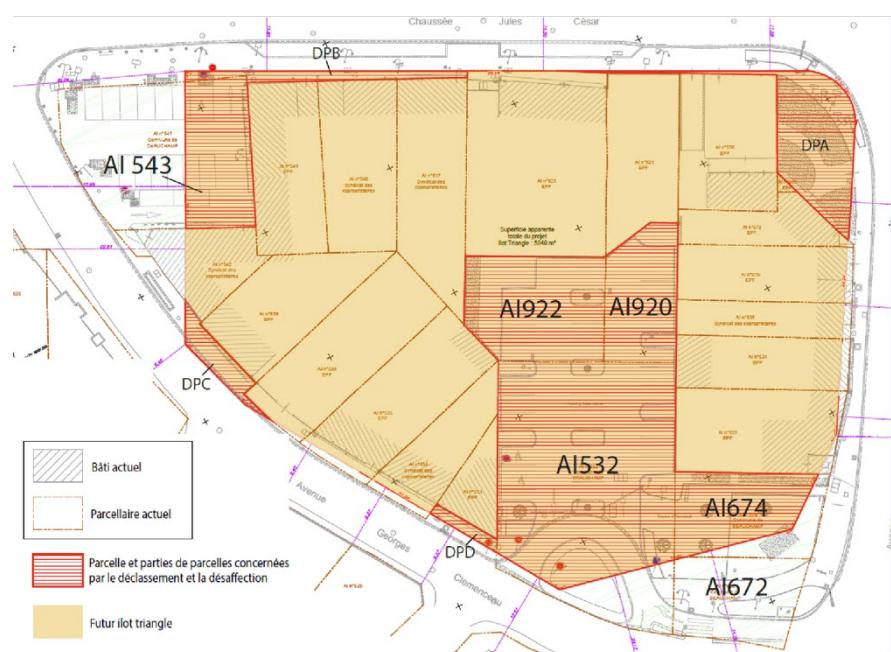
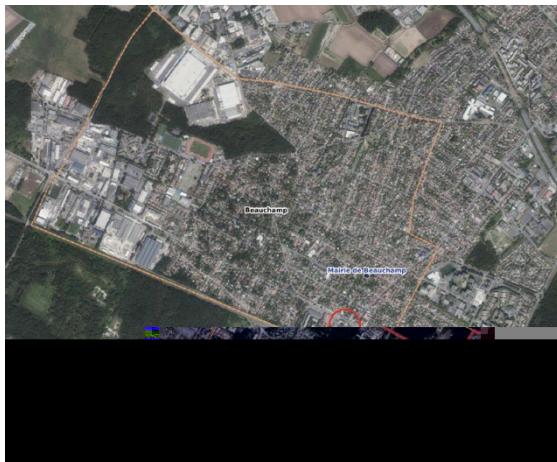


ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE A LA DESAFECTON ET AU DECLASSEMENT DES BIENS RELEVANT DU DOMAINE PUBLIC

COMMUNE DE BEAUCHAMP



Consultation publique
du Vendredi 09 Janvier 2026 au Vendredi 23 Janvier 2026
Rapport, conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur

Table des matières

1.1	Le cadre juridique	3
2.1	L'organisation de l'enquête	3
3.1	Date et durée de l'enquête	3
4.1	Publicité	4
5.1	Constitution du dossier	4
6.1	Objet de l'enquête	4
7.1	Aspects généraux et techniques	5
8.1	Organisation et préparation de l'enquête	7
9.1	Déroulement de l'enquête	7
9.1.1	Affichages réglementaires	7
9.1.2	Chronologie de l'enquête	7
9.1.3	Observations du public	7
10.1	Observation consignée sur le registre papier	8
11.1	Observations consignées sur le registre numérique	8
12.1	Avis du Commissaire Enquêteur	11

GENERALITES

1.1 Le cadre juridique

La procédure de désaffectation et de déclassement des biens relevant du domaine public communal s'inscrit dans les dispositions suivantes :

- **Code général des collectivités territoriales**, notamment l'article L. 1311-1, relatif à la gestion du patrimoine communal ;
- **Code général de la propriété des personnes publiques**, notamment les articles L. 2111-1, L. 2141-1 et L. 3111-1 ;
- **Code de la voirie routière**, notamment les articles L. 141-3 et R. 141-4 et suivants, relatifs à la désaffectation et au déclassement des voies communales et de leurs dépendances ;
- **Code des relations entre le public et l'administration**, articles L. 134-1 et suivants, relatifs à la conduite des enquêtes publiques.

Conformément à ces dispositions, la désaffectation précède toujours le déclassement, lequel peut être prononcé à l'issue d'une enquête publique préalable, dès lors que les biens concernés appartiennent au domaine public routier ou présentent un usage collectif pour les habitants.

2.1 L'organisation de l'enquête

L'enquête publique a été prescrite par arrêté de Madame la Maire de la commune de Beauchamp me désignant en qualité de Commissaire Enquêteur.

L'arrêté N° P 2025 AR 287R en date du 04 Décembre 2025, précise les dates et durée de l'enquête, ainsi que les permanences du commissaire enquêteur et l'adresse électronique spécifique permettant de recevoir les observations du public.

L'arrêté modificatif N° 2026 AR 006R en date du 12 Janvier 2026 apporte la rectification mineure suivante :

- Ajout de la parcelle cadastrée AI674 (partiellement, après division) à la liste des entreprises concernées par le projet de déclassement.

Il est bien précisé que cette modification constitue une rectification matérielle d'une omission sur l'arrêté initial, **sans incidence** sur :

- L'objet de l'enquête publique,
- Ses modalités d'organisation,
- Ses dates d'ouverture et de clôture.

3.1 Date et durée de l'enquête

Le dossier et le registre d'enquête, paraphés par mes soins, ont été déposés sur le lieu de la consultation publique à la mairie de Beauchamp – 1 Place Camille Fouinat – 95250 Beauchamp.

Le dossier d'enquête a bien été mis à disposition du public à la mairie de Beauchamp - 1 Place Camille Fouinat - 95250 BEAUCHAMP, pendant toute la durée de l'enquête, soit sur une période de 15 jours consécutifs, du vendredi 9 janvier 2026 à partir de 9h00 au vendredi 23 janvier 2026 inclus jusqu'à 12h00, et aux jours et heures d'ouvertures suivants :

- Les lundis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00,
Les mardis, mercredis, jeudis de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30,
Les vendredis de 8h30 à 12h00, excepté le vendredi 9 janvier 2026 de 9h00 à 12h00
Deux permanences ont été effectuées par mes soins, sur cette période :
• Vendredi 09 Janvier 2026, premier jour de l'enquête, de 9 heures à 12 heures
• Vendredi 23 Janvier 2026, dernier jour de l'enquête, de 9 heures à 12 heures

Le dossier d'enquête publique était également accessible durant l'enquête publique depuis le site internet de la Ville à l'adresse suivante :

<https://www.ville-beaucham.fr>

et consultable sur la plateforme numérique :

<https://www.registre-numerique.fr/desaffection-declassement-beauchamp>

sur laquelle il était possible de transmettre directement ses observations au commissaire enquêteur via le registre dématérialisé et sécurisé mis en place sur l'adresse électronique suivante : desaffection-declassement-beaucham@mail.registre-numerique.fr

4.1 Publicité

Un affichage règlementaire de l'arrêté d'enquête a été constaté par mes soins, fais l'objet d'un rapport de constatation de la part de la police municipale et d'un certificat d'affichage. Les modalités de participation à l'enquête publique étaient consultables sur le site de la commune de Beauchamp (Voir Annexe).

5.1 Constitution du dossier

Le dossier mis à l'enquête publique comprend :

- Une **notice explicative** présentant les motifs de la désaffection et du déclassement, ainsi que leurs incidences ;
- Un **plan de situation** localisant les biens concernés à l'échelle de la commune ;
- Un **plan parcellaire** précisant les emprises concernées ;
- La **liste des parcelles** concernées par la procédure.

6.1 Objet de l'enquête

Les terrains composant l'îlot Triangle, actuellement affectés à un usage relevant du domaine public, sont destinés à être intégrés dans le cadre d'un projet de réaménagement urbain. Afin de permettre leur transfert dans le domaine privé de la collectivité et leur cession ultérieure, un déclassement préalable est juridiquement nécessaire, conformément aux dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P). Ce déclassement intervient après constatation de la désaffection effective et fait l'objet de la présente enquête publique.

Les biens concernés par la présente procédure sont les suivants :

Parcelles cadastrées :

- **Section AI 543, AI 672, AI 674, AI 532 (partiellement, après division) ;**
- **Section AI 920 et AI 922 (en totalité) ;**

Dépendances du domaine public non cadastrées :

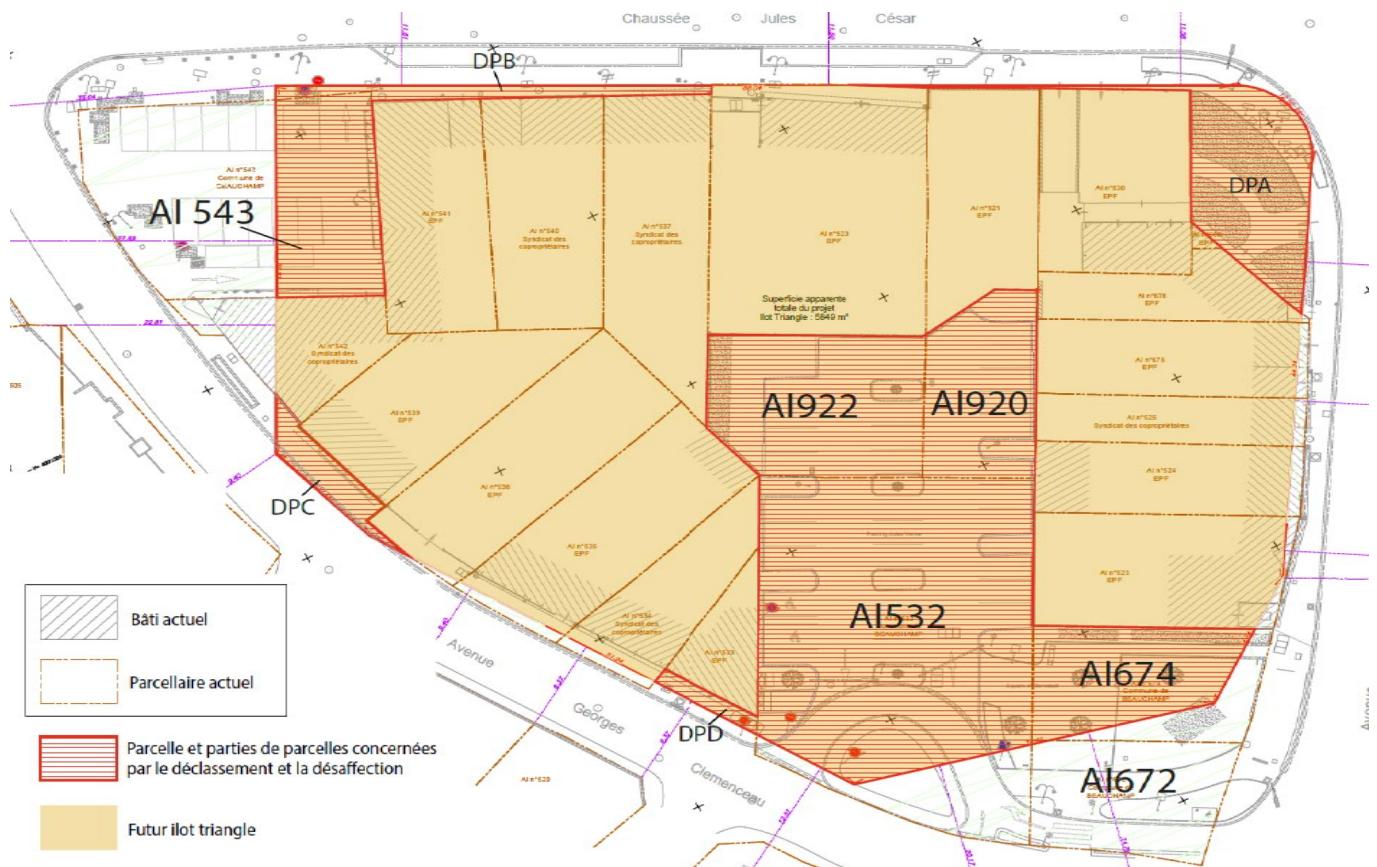
- identifiées sous les références **DP(A), DP(B), DP(C) et DP(D)**.

7.1 Aspects généraux et techniques

Le projet concerne la désaffection et le déclassement de plusieurs terrains publics situés dans le secteur de l'îlot Triangle à Beauchamp, en vue de leur transfert dans le domaine privé communal puis de leur cession à l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF). Ce déclassement est une étape juridique obligatoire, conformément au Code général de la propriété des personnes publiques, et fait l'objet de la présente enquête publique.

Rappel des biens concernés

- Parcels cadastrées : Sections AI 543, AI 672, AI 674, AI 532 (partiellement), AI 920 et AI 922 (en totalité)
- Dépendances non cadastrées : DP(A), DP(B), DP(C), DP(D)



L'ensemble des parcelles et emprises concernées représente une superficie totale d'environ 1 958 m².

Motifs et objectifs du projet :

- Le projet de l'îlot Triangle vise à moderniser et revitaliser le centre-ville, en lien avec la gare, via la création d'un pôle urbain dynamique comprenant logements, commerces, services et équipements.
- Il s'inscrit dans les orientations du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF), favorisant la densification raisonnée, la production de logements sociaux et la sobriété foncière.
- Le site, actuellement sous-exploité (bâtiments anciens, parkings à ciel ouvert), sera transformé pour répondre aux besoins urbains actuels.

Impacts et mesures compensatoires :

- Suppression de 44 places de stationnement public, compensée par la création de 53 nouvelles places sur un autre parking, 17 places supplémentaires sur le parking des Troènes, et 14 places à proximité du futur projet.
- Les cheminements piétons seront temporairement déviés pendant les travaux, puis de nouveaux aménagements garantiront la continuité des déplacements.
- Deux armoires techniques devront être déplacées, selon des modalités à définir.

Situation actuelle :

- Les parcelles concernées sont proches de la gare, composées de deux parkings publics et de dépendances de voirie (trottoirs, terre-pleins).
- Elles sont actuellement affectées à la circulation et au stationnement du public, d'où la nécessité de la procédure de déclassement.



En résumé, cette opération vise à permettre la réalisation d'un projet urbain majeur pour Beauchamp, tout en prévoyant des mesures pour limiter les impacts sur le stationnement et la circulation piétonne.



ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

8.1 Organisation et préparation de l'enquête

Un premier contact a lieu le 01 Décembre 2025. Lors de cet entretien, après un exposé de la responsable du service urbanisme et son adjoint sur les grands principes et les enjeux de l'opération et une description de la démarche, il a été convenu d'un commun accord du nombre et des dates de permanences à réaliser en mairie. Les dates de début et de fin d'enquête ont été fixées ainsi que les jours d'ouvertures du service municipal auprès duquel le public a pu consulter le registre. Ceux-ci ont été mentionnés dans l'arrêté signé par le Maire et dans toutes les publicités annonçant la démarche.

Ce même jour, j'ai pu effectuer une visite des lieux en présence de la responsable du service urbanisme et son adjoint, afin de matérialiser sur site les enjeux du projet objet de l'enquête publique.

9.1 Déroulement de l'enquête

9.1.1 Affichages réglementaires

L'avis d'enquête a été publié sur le site internet de la mairie et apposé sur le panneau d'affichage administratif réglementaire de la mairie ainsi qu'à deux endroits autour du parking (voir annexe 1), à savoir :

- Panneau administratif d'affichage situé au 1 Place Camille Fouinat (à proximité de la Mairie), réglementaire et visible depuis la voie publique.
- Panneau administratif d'affichage situé au 24 Rue Denis Papin à proximité des services techniques, réglementaire et visible depuis la voie publique.
- Panneau d'affichage d'informations lumineux de la ville situé Chaussée Jules César (centre-ville) à hauteur du parking Clémenceau, réglementaire et visible depuis la voie publique.
- Panneau d'affichage d'informations lumineux de la ville situé Chaussée jules César (proche avenue de la gare), réglementaire et visible depuis la voie publique.

9.1.2 Chronologie de l'enquête

Le vendredi 09 Décembre 2026, premier jour de l'enquête, j'ai bien paraphé et signé le registre d'enquête ainsi que les pièces annexées, je m'assure de la parfaite complétude du dossier d'enquête et du bon fonctionnement du registre numérique. Puis je tiens ma première permanence.

Le vendredi 23 Janvier 2026, je tiens ma seconde permanence. A l'issue de celle-ci, j'ai bien clôturé le registre d'enquête et je me suis assuré de la fermeture du registre numérique.

9.1.3 Observations du public

Bien que l'information et l'affichage ont été réalisés dans les règles, la participation du public pour cette enquête s'est révélée très faible. Le site Registre numérique a néanmoins été visité 66 fois.

Dans le Registre d'Enquête, mis à disposition du public, à la mairie :

- 1 personne a fait une observation le 23 Janvier 2026, lors de ma seconde permanence.

Dans le registre numérique disponible en ligne :

- 2 observations ont été déposées.

10.1 Observation consignée sur le registre papier

Observation n°1 – 23 Janvier 2026 -Monsieur Alain WEGENER représentant l'association BARDE :

Souhaite connaitre les coûts de cession des terrains et souhaite savoir si l'EPFIF restera propriétaire des sols après la création de l'aménagement.

Réponse du maître d'ouvrage :

Les terrains concernés par l'enquête publique, engagée en vue de leur vente, appartiennent actuellement au domaine public de la commune. Ils comprennent plusieurs parcelles cadastrées (AI543, AI672, AI532 en partie, AI920 et AI922), ainsi que des trottoirs et autres dépendances du domaine public, pour une surface totale d'environ 1 958 m².

Ces terrains communaux seront vendus à l'EPFIF pour un montant de 1 000 000 d'euros.

L'EPFIF revendra ensuite l'ensemble des terrains du secteur de l'îlot Triangle, y compris les terrains communaux, au promoteur EIFFAGE.

Toutefois, certaines parties resteront publiques : une partie de la parcelle AI543 (le parking situé en face de la poste), ainsi qu'une partie des parcelles AI672 et AI674 (le square d'Altenstadt), afin de permettre le maintien et l'aménagement des espaces publics autour du futur projet immobilier.

Appréciation du commissaire enquêteur :

La question est hors cadre de l'objet de l'enquête. Cependant, le maître d'ouvrage, en totale transparence, apporte les éléments d'information souhaités.

11.1 Observations consignées sur le registre numérique

Observation @ 1 du 11 Janvier 2026 de Monsieur SIROUX représentant l'organisme CUGPSEO

Plusieurs éléments dont le manque apportent à questionnements :

Dans les motifs conduisant à envisager la désaffection et le déclassement de biens dépendant du domaine public

- Dans la description de l'environnement, il est seulement apporté un angle architectural, certes peu qualitatif, offert par ce quartier à l'existant. Il est à questionner l'absence d'autres volets de la parcelle, notamment les espaces végétalisés.

- L'îlot Triangle est une volonté d'un mandat précédent datant de plusieurs années en arrière, dont la pertinence avec différents enjeux (environnementaux, urbanistiques, etc.) plus récents (circulation des eaux de ruissellement, etc.), aurait mérité une mise à jour. Par exemple, l'îlot Triangle affirme s'inscrire pleinement sur les exigences du SDRIF sans tenir compte de sa nouvelle version validée en 2025, le SDRIF-e

Aucune réserve sur la désaffection et le déclassement des biens.

Réponse du maître d'ouvrage

- **Concernant le volet paysager :** actuellement est présent sur l'îlot Triangle un ensemble architectural hétéroclite et peu qualitatif constitué de logements et de commerces. Les espaces végétalisés actuels représentent 1 150 m² (soit environ 19,5%). Dans son projet, le promoteur EIFFAGE prévoit la réalisation d'un cœur d'îlot d'environ 1 500 m² et des espaces verts diffus représentant 1 785 m² d'espaces végétalisés (soit 30,5%), dont les aménagements se répartissent comme suit :
 - 71% des espaces libres sont perméables
 - 60 % d'espaces verts de pleine terre
 - 7% d'espaces verts sur dalle (épaisseur 80 cm)
 - 11% de revêtements piétons perméables
 - 13% de revêtements piétons sur dalle
 - 18 arbres seront plantés (espèces locales et prise en compte de la biodiversité pour favoriser l'îlot de fraîcheur et infiltration des eaux pluviales)
- **Concernant la prise en compte du SDRIFe** du futur projet : le projet répond aux exigences de l'évolution du SDRIF :
 - La construction du programme est prévue sur un secteur déjà urbanisé, de ce fait respecte les nouvelles exigences du SDRIF E qui vise à renforcer les ZAN (zones de non-artificialisation des sols)
 - L'emprise au sol du projet est maîtrisée avec la création d'un îlot de fraîcheur comportant 60% de pleine terre
 - Le programme préserve et créé de la biodiversité en replantant 18 arbres d'essences principalement locales en tenant compte de la biodiversité par des essences favorisant l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle et résistantes aux fortes sécheresses
 - Sur la gestion des eaux pluviales : sur les façades intérieures : les eaux seront dirigées en surface vers l'espace paysager dédié à l'infiltration. Les eaux provenant des descentes d'eaux pluviales s'écouleront vers des fontaines décoratives présentes en cœur d'îlot et son trop plein sera évacué vers l'espace végétalisé en cœur d'îlot qui sera légèrement décaissé afin de favoriser l'infiltration du sol. Pour les façades extérieures : les eaux seront récupérées par des descentes et acheminées vers une tranchée d'infiltration située en cœur d'îlot
 - Réduction de l'imperméabilisation : 71% des espaces libres seront perméables.
 - En matière de performance environnementale, le projet ambitionne d'atteindre les seuils carbone 2028 de la RE2020.
 - Le projet se situe à proximité immédiate de la gare (future gare routière) et des commerces et services car situé en centre-ville.
 - 585 m² de locaux vélos seront créés au sein même du programme

Par toutes ces caractéristiques le futur projet s'inscrit dans les nouvelles exigences du SDRIFe qui vise à renforcer la construction sur un secteur déjà urbanisé, à proximité des transports, commerces et services, une emprise au sol maîtrisée avec un renforcement des espaces végétalisés et perméables et prises en compte des enjeux environnementaux (respect de la biodiversité, ZAN, infiltration des eaux de pluies à la parcelle, îlot de fraîcheur, atteinte des seuils carbone 2028 de la RE2020...)

Appréciation du commissaire enquêteur :

Le maître d'ouvrage répond très précisément et en toute transparence aux questions posées qui sont hors objet de l'enquête. Il apporte un éclairage probant sur le volet paysagé et démontre précisément que le projet répond bien aux exigences du récent SDRIFe. A noter que la production n'émet aucune réserve sur la désaffection et le déclassement des biens.

Observation @ 2 du 22 Janvier 2026 de Monsieur Paul ANDRIEUX

Il manque des informations concernant l'architecture type des bâtiments et sur l'éventuelle démolition du square d'Altenstadt et si ce dernier sera prévu sur le nouveau projet d'aménagement.

J'espère que de nouveaux commerces s'installeront (maison de la presse, magasin de bricolage, fromager...).

Beauchamp souffre de son manque de commerces et d'harmonie du paysage et de l'urbanisme. Il y a beaucoup de coiffeurs, banques et agences immobilières.

Je souhaite que le projet de l'Îlot Triangle va redynamiser la ville et je trouve dommage que la municipalité actuelle enchaîne les recours en justice car s'oppose aux logements sociaux mais c'est une obligation pour la commune. Véritable perte de temps pour le dynamisme de la ville qui se meurt. J'espère que le projet va prévoir une artificialisation des sols, une place à l'esprit village avec de la végétalisation et des places de stationnement (kiosque, hall, fontaine et massifs de fleurs, arbres).

Le maître d'ouvrage n'a pas apporté de réponse à cette production qui ne concerne pas l'enquête publique.

Appréciation du commissaire enquêteur :

Cette production fait état de manque d'information qui n'est pas en lien direct avec l'objet de la présente enquête ou porte un avis sur la politique de la ville en matière de commerce et de logement, hors sujet dans le contexte de l'enquête.

ANALYSE DES OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS MOTIVEES

12.1 Avis du Commissaire Enquêteur

Vu

- Le dossier soumis à l'enquête publique
- **Code général des collectivités territoriales**, notamment l'article L. 1311-1, relatif à la gestion du patrimoine communal ;
- **Code général de la propriété des personnes publiques**, notamment les articles L. 2111-1, L. 2141-1 et L. 3111-1 ;
- **Code de la voirie routière**, notamment les articles L. 141-3 et R. 141-4 et suivants, relatifs à la désaffectation et au déclassement des voies communales et de leurs dépendances ;
- **Code des relations entre le public et l'administration**, articles L. 134-1 et suivants, relatifs à la conduite des enquêtes publiques.
- Les conditions de déroulement de l'enquête
- Les observations formulées par le public lors de l'enquête et les appréciations que j'ai pu émettre.

J'émets :

UN AVIS FAVORABLE au projet de la désaffectation et du déclassement des biens relevant du domaine public sur le territoire de la commune de Beauchamp.

Fait à Auvers sur Oise le 28 Janvier 2026

Le commissaire enquêteur



Albert ZAMUNER

ANNEXE

RAPPORT DE CONSTATATION

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit du mois de décembre,

Nous soussigné(s), Brigadier-Chef Principal BRAQUE Jean Luc
Gardien LAGOS FERNANDEZ Pamela

BEAUCHAMP

RAPPORT N° 202500 0050

Objet :

CONSTAT DAFFICHAGE

Carte Grise :

Date de délivrance :

1ère Mise en Circul.:

Type de véhicule :

Destinataires :

-Service Urbanisme

-Archives de la Police Municipale

Agents de Police Judiciaire Adjoints, agréés et assermentés, en résidence à la Mairie de Beauchamp.

En fonction à la Police Municipale de Beauchamp.

Agissant en tenue et de service, conformément aux ordres reçus de Madame le Maire de Beauchamp.

Vu les articles 21, 21 2^e, 21-1, 21-2, D15, 73 et 429 du Code de Procédure Pénale

Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article L511-1 du Code de la Sécurité Intérieure

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des faits suivants :

—Ce jour, le dix-huit décembre de l'an deux mille vingt-cinq à treize heures et trente minutes, faisant suite à la doléance du Service Urbanisme de la ville de BEAUCHAMP, nous procédons aux constatations d'affichage concernant l'arrêté n°P2025-287R relatif à l'ouverture d'une enquête publique préalable au déclassement d'entreprises communales.—

—Ces affichages sont présents et visibles de la voie publique sur des panneaux d'affichage de la commune de BEAUCHAMP à savoir:

Panneau administratif d'affichage situé au 1 Place Camille Fouinat (à proximité de la Mairie) réglementaire et visible depuis la voie publique.

Panneau administratif d'affichage situé au 24 Rue Denis Papin (à proximité des Services Techniques), réglementaire et visible depuis la voie publique.

Panneau d'affichage d'informations lumineux de la ville situé au Chaussée Jules César (centre-ville) à hauteur du parking Clémenceau ; réglementaire et visible depuis la voie publique.

Panneau d'affichage à l'entrée et sortie du parking Georges Clémenceau situé au 4 avenue Georges Clémenceau.

Panneau d'affichage à l'entrée du parking dans l'angle de la chaussée Jules César et de l'avenue Georges Clémenceau situé au 16 avenue Georges Clémenceau.

Panneau d'affichage d'informations lumineux de la ville situé Chaussée Jules César (proche de l'Avenue de la gare) , réglementaire et visible également depuis la voie publique

Mentionnons que des clichés photographiques sont annexés au présent rapport.



—Rapport de constatation rédigé à toutes fins utiles être transmis à notre Chef de Service ainsi qu'à Madame le Maire.

Signature du rapport N°2025 000050

Les A.P.J.A. :



Vu et transmis,
Le Chef de Service de Police Municipale



Planche à photos annexée au Rapport de Constatation n°2025 000050

Photo N°1 : panneau d'affichage

Commentaire : Mairie de Beauchamp - 1 Place Camille Fournat



Photo N°2 : panneau d'affichage

Commentaire : Centre Technique Municipal - 24 Rue Denis Papin



Page n°1 - 2025 000050

Photo N°5 : panneau d'affichage à l'entrée du parking Georges Clémenceau

Commentaire : 4 Avenue Georges Clémenceau



Photo N°6 : panneau d'affichage à l'entrée du parking Chaussée Jules César / Georges Clémenceau

Commentaire : Chaussée Jules César / 16 Avenue Georges Clémenceau



Page n°3 - 2025 000050

Photo N°3 : panneau d'affichage lumineux

Commentaire : Chaussée Jules César/Parking Clémenceau



Photo N°4 : panneau d'affichage lumineux

Commentaire : Chaussée Jules César/Avenue de la Gare



Page n°2 - 2025 000050

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussignée Françoise NORDMANN, Maire de la commune de BEAUCHAMP, certifie que l'arrêté modificatif n° P2026-AR-006R, de l'arrêté n° P2025-AR-287R du 2 décembre 2025 portant ouverture d'une enquête préalable au déclassement d'entreprises publiques, est intégralement affiché sur les panneaux administratifs de la Mairie sis 1 Place Camille Fouinat à Beauchamp, au centre technique sis 24 Rue Denis Papin, à Beauchamp, ainsi que sur les lieux concernés à compter du 12 janvier 2026 et ce pendant toute la durée de l'enquête publique, soit jusqu'au 23 janvier 2026 inclus.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Le Maire

Françoise NORDMANN

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussignée Françoise NORDMANN, Maire de la commune de BEAUCHAMP, certifie que l'arrêté 2025-AR-287R prescrivant l'ouverture d'une enquête préalable au déclassement d'entreprises publiques est intégralement affiché sur les panneaux administratifs de la Mairie sis 1 Place Camille Fouinat à Beauchamp, au centre technique sis 24 Rue Denis Papin, à Beauchamp, ainsi que sur les lieux concernés à compter du 18 décembre 2025 et ce pendant toute la durée de l'enquête publique, soit jusqu'au 23 janvier 2026 inclus.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Le Maire

Françoise NORDMANN

actualités

du moment



Les vacances à l'accueil de loisirs

Découvrez ci-dessous les plannings des vacances de Noël de l'accueil de loisirs. Le club ados sera fermé durant les vacances ...



Avis d'enquête publique

La Ville de Beauchamp réalise une enquête publique du 9 au 23 janvier, dans le cadre du projet de l'îlot triangle.



Activités pour tous

Durant les vacances de Noël, l'Espace de Vie vous propose de nombreuses activités !

[TOUTES NOS ACTUALITÉS](#)



Avis d'enquête publique

La Ville de Beauchamp réalise une enquête publique du 9 au 23 janvier, dans le cadre du projet de l'îlot triangle.

Accueil > Actualités > Projets > Avis d'enquête publique

Par arrêté P2025-AR-287R, la commune de Beauchamp a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable au déclassement d'entreprises communales, dans le cadre du projet de requalification de l'îlot triangle à Beauchamp, en vue de leur cession. Cette enquête publique se déroulera du vendredi 9 janvier 2026 à 9h00 au vendredi 23 janvier 2026 à 12h00.

Dans le cadre de cette enquête, un commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, en mairie, 1 Place Camille Fouinat aux dates suivantes :

- Le vendredi 9 janvier 2026 de 9h à 12h,
- Le vendredi 23 janvier 2026 de 9h à 12h.

Le dossier d'enquête publique sera consultable toute la durée de l'enquête en mairie de Beauchamp, 1 Place Camille Fouinat, un registre d'enquête publique sera mis à disposition pour toute personne intéressée pour consigner ses observations ou adresser un courrier à l'intention du commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable en ligne sur ce même article.

Un registre numérique est accessible et mis à disposition pour toute personne intéressée pour consigner ses observations : [accéder au registre en cliquant ici](#).

Vous pouvez également adresser un courrier écrit à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : desaffection-declassement-beauchamp@mail.registre

Actes administratifs

Sous-catégories

Mois de parution

Année de parution

Mot-clé

[FILTRER](#)

[RÉINITIALISER](#)



ACTES ADMINISTRATIFS

Arrêté P2025-AR-287R Enquête publique préalable au déclassement d'entreprises communales

19 Décembre 2025 Français PDF 870 Ko

 FEUILLETER  CONSULTER  TÉLÉCHARGER



ACTES ADMINISTRATIFS

2020-DEL-009 Approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme-1

18 Décembre 2025 Français PDF 232 Ko

 FEUILLETER  CONSULTER  TÉLÉCHARGER